

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE



SEANCE DU
26 Juin 2023

OBJET DE LA
DELIBERATION

SUBVENTIONS
COMPLÉMENTAIRES

Séance ordinaire du 26 Juin 2023

L'an deux mil vingt-trois le Vingt-six Juin à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 20 Juin 2023 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony. (Proc de M. THUILLIEZ Laurent). Mmes BARLET Stéphanie. WERQUIN Mildred. (Proc de M. HENAUX Christophe). M. GELLEZ Amédée. (Proc de M. TAVERNIER Michel). Mmes DOUTERLUNGNE Marine. MIJUN Peggy. (Proc de M. CANIPET Jérôme). POCLET Dominique. (Proc de Mme LEMAIRE Sabrina). BLONDEAU Nathalie. CASSEZ Laetitia. M. DEBEAUMONT Pierre. (Proc de Mme CABOCHE Cécile). Mme DUBOIS Jeanne-Marie. (Proc de M. SZYSZKA Jacques). M. MARTIN Bernard. Mme LEWILLE Laura. MM. SLEZAK Jimmy. (Proc de M. RUCAR André). GIBOIRE Antoine. Mme ANDRE Laetitia. M. VANDERSTEEN Pascal. Mme MADAU Graziella (Proc de M. RICHARD Frédéric).

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MM. THUILLIEZ Laurent. RICHARD Frédéric. CANIPET Jérôme. TAVERNIER Michel. Mmes CABOCHE Cécile. LEMAIRE Sabrina. MM. RUCAR André. HENAUX Christophe. SZYSZKA Jacques. (Départ en cours de séance à 19h15)

Absents : MM. THERY Eric. DEVLEESCHAUWER Nicolas.

Secrétaire de séance : Mme DOUTERLUNGNE Marine

Sur proposition de la Commission « Finances - Vie Scolaire » qui s'est réunie le 15 Juin 2023,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder aux Associations suivantes :

• Subventions annuelles :

➤ « La Boule Dougeoise »	1 300,00 €
➤ « Douges Association Judo 62 »	3 480,00 €
➤ « Tricot Club Dougeois »	200,00 €
➤ « APE Ferry »	200,00 €

Publié et affiché
Article L2121.25
Du Code Général
Des Collectivités
Territoriales

REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202747-20230626-DEL04_26062

• Subventions Exceptionnelles :

- « **AFM Téléthon** » **200,00 €**
(soutien financier pour mener à bien les actions de proximité telles que les animations et déplacements envers les 361 familles concernées du Département, dont 3 sur la Commune de Dourges).
- « **Association pour la Sauvegarde de l'Eglise St Stanislas** » **500,00 €**
(pour le chauffage de l'église face à l'augmentation des prix de l'énergie)
- « **Amicale du Personnel Communal** » **15 000,00 €**
(pour l'achat de cartes cadeau d'une valeur de 150 € chacune, à destination de l'ensemble des agents municipaux pour leur implication quotidienne dans leurs missions.)
- « **Futsal Club Dourgeois** » **3 000,00 €**
(montée en Régional 2).

Les Subventions seront imputées sur les crédits existants au Budget de la Commune.

- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre
Le Maire,
Tony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202747-20230626-DEL04_26062